

Annexe 4 – PROCURATION ANNUELLE – Enseignement secondaire

IMPORTANT : aucune rature ni mention complémentaire ne doivent être portées sur la procuration

Etablissement (1) : MAISON FAMILIALE RURALE 7 rue de Villelongue 12800 NAUCELLE	PROCURATION ANNUELLE Enseignement secondaire Paiement des bourses sur critères sociaux Année scolaire 2023 / 2024
Je soussigné(e) (<i>NOM et Prénom du responsable légal ou élève majeur</i>)	
Agissant en qualité de (<i>père, mère, tuteur</i>)	
Domicilié(e) à	
Donne procuration à (<i>NOM et Prénom du président de l'association de gestion de l'établissement</i>)	David SOLIER
Président de l'établissement susmentionné	

A l'effet de :

- percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 2022-2023, de la bourse nationale sur critères sociaux, attribuée à l'élève mentionné ci-contre - d'en donner valable décharge au comptable public et de verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre	NOM & PRENOM de l'élève boursier : Elève scolarisé en classe de :
Le solde éventuel sera mis à ma disposition pour reversement selon le mode suivant :	
La présente procuration peut être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire, ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée.	
A le	A, le
Signature du représentant légal de l'établissement précédée de la mention « bon pour acceptation »	Signature du responsable légal ou de l'élève majeur précédée de la mention « bon pour acceptation »